

lui d'environ cinq cents ans, selon l'hypothèse que nous avons cru devoir adopter. La suite des rois d'Assyrie, soit de Ninive, soit de Babylone, soit souverains, soit délégués ou feudataires, demeure toujours si variable et si confuse, que nous la tiendrons pour nulle. La succession des empereurs chinois de la dynastie Tchéou est mieux établie; mais aucun trait d'histoire ne se mêle à leurs noms et aux dates de leurs règnes: Y-vang, le moins inconnu d'entre eux, ne doit cette distinction qu'à une fainéantise plus absolue que celle de tous les autres. A vrai dire, il n'y a que la Grèce qui ait alors des annales. Chez les Athéniens, Phorbas, Mégacès, Diognète, Phérécès, Ariphton, tous descendants de Médon, furent successivement archontes: cette dignité, la première de l'État, continuait d'être perpétuelle et individuelle. Il paraît qu'elle s'exerçait paisiblement, et qu'on ne songeait encore ni à la rendre temporaire, ni à la partager entre plusieurs hommes. Deux rois gouvernaient concurremment à Lacédémone: l'un, descendant d'Eurysthène; l'autre, de Proclès, et tous deux de la race des Héraclides. La première branche nous donne ici les règnes de Doryssus, d'un Agésilas, d'Archélaus et de Téléclus. Dans la seconde, je ne nommerai qu'Eunomus, qui laissa deux fils, Polydecte et Lycurgue. Polydecte régna; et Charillus ou Charilaüs, son fils posthume, devint le pupille de Lycurgue en 884. Il ne tenait qu'à Lycurgue de s'emparer du pouvoir royal; il aima mieux le conserver à son neveu et donner des lois à son pays. En ce moment, nous nous bornons à rappeler qu'il concourut avec Iphitus d'Élée et Cléosthène de Pise à rétablir les jeux Olympiques, jadis institués par Pisus,